



Chers parents

L'Assemblée Générale de l'Association de Parents de l'Institut de la Providence secondaire se tiendra le lundi 2 octobre à 20 heures à l'école.

Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de l'association, tous les parents ou responsables légaux qui ont la charge effective d'un enfant régulièrement inscrit dans l'école sont membres de plein droit et peuvent participer à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale nommera les parents qui siégeront au Comité pendant 2 ans. Ce mandat est renouvelable tant qu'ils ont au moins un enfant inscrit à l'école.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, ne peuvent pas faire partie du comité :

- les membres du Pouvoir Organisateur ;
- les membres de la Direction ;
- les membres du personnel pédagogique ;
- tout autre membre du personnel.

Le Comité se réunira immédiatement après l'Assemblée Générale, et désignera un(e) président(e), un(e) secrétaire, un(e) trésorier(ère).

Pour s'assurer du bon déroulement de la réunion, chaque parent ou responsable légal désireux de participer à l'Assemblée Générale est invité à prévenir de sa participation par e-mail à [presidence@apchampion.be](mailto:presidence@apchampion.be) en indiquant le nom et la classe de son(ses) enfant(s).

Les parents désireux de faire partie du comité sont également priés d'indiquer leur candidature. Les membres élus l'an dernier font d'office partie du nouveau Comité.

Pour plus d'information, le ROI complet peut être consulté sur le site de l'AP : [apchampion.be](http://apchampion.be), section « Documents ».

Pour le comité,  
Jean-Marc Steux  
Président